N° 175 — 26e Année

SIX PAGES : CINQ CENTIMES

Samedi 6 Juin 1914

RÉDACTION :
ROUBAIX, rue Daubenton, 23.
TOURCOING, 5 bis, rue Nationale

PRIX DES ABONNEMENTS :
Nord et Départements limitrophes :
Trois mois : 4 fr. 50 — Un an : 16 fr.
*Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et sont payables d'avance*

# L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

SIÈGE ADMINISTRATIF :
Rue de Béthune, 27, à Lille
(TÉLÉPHONE 30-09)

LES MANUSCRITS NE SONT PAS RENDUS

Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal, 27, rue de Béthune, à Lille et dans toutes les Agences de Publicité.

# SUITE...

A l'heure où nous écrivons ces lignes, la crise ministérielle n'est pas encore officiellement dénouée et M. René Viviani, comme le nègre, continue à faire des visites qui n'ont rien de commun avec les visites académiques puisqu'elles n'ont jamais réussi à conférer l'immortalité à quelqu'un. Il est vrai qu'en politique on n'a pas besoin d'être immortel puisqu'on ressuscite sans crier gare, au même moment que tout le monde vous croyait mort.

Il y a cependant des récalcitrants. M. Léon Bourgeois est de ceux là et les dernières nouvelles nous informent qu'il n'a pas cru devoir accepter le portefeuille des Affaires Etrangères qui lui était offert. Il sera permis de le regretter. Il sera permis de le regretter, car l'autorité et le talent qui s'attachent à son nom, auraient été précieux à la France à l'heure où la situation européenne légitime les plus vives appréhensions. Mais ce qui est surtout inquiétant dans son refus, c'est le cause de ce refus. M. Léon Bourgeois était cette fois bien décidé à ne pas se dérober ; il avait laissé entendre, très clairement, que, devant la gravité de l'heure, il consentirait à s'oublier soi-même, à condition que la loi militaire, jugée par lui absolument nécessaire au salut de la patrie, serait maintenue nettement par le futur Cabinet et l'on comprend à merveille ce scrupule, lorsque dépouillant la presse officieuse de Russie, on lit les notes par lesquelles la diplomatie de la nation alliée nous avertit, sous une forme à peine déguisée, des dangers qui menaceraient l'alliance franco-russe, si nos gouvernants affaiblissaient — même par des paroles inconsidérées — la puissance défensive de la France.

M. Léon Bourgeois, pour accepter le portefeuille des Affaires Etrangères, avait posé une condition. Il se retire. Est-ce donc que les garanties réclamées par lui ne lui ont pas été données ? Il y a là un douloureux point d'interrogation auquel M. Viviani, en homme politique averti, ne manquera certainement pas de répondre. Pour que les républicains puissent travailler d'un cœur résolu à l'amélioration du milieu social, il importe qu'aucune équivoque ne subsiste, surtout au début d'une nouvelle législature, car il en est des Assemblées comme des individus. Quand elles commencent mal leur existence, il est rare qu'elles l'achèvent bien.

**MARTIN-MAMY.**

## LES DRAMES DE L'AIR

### Deux aviateurs militaires se tuent à Saint-Martin-du-Mont

Dijon, 5 juin.

Le lieutenant aviateur Gironne, du centre d'aviation d'Ouges, montant un monoplan, et accompagné du sapeur Riou, passait au-dessus du bois de la Casquette, sur le territoire de Saint-Martin-du-Mont. Il se trouvait à la hauteur de 720 mètres, quand le moteur a fait explosion. Les deux aviateurs ont fait une chute terrible et ont été tués sur le coup.

L' « Agence Fournier » donne cette version de l'accident mortel, survenu près de Dijon, à deux aviateurs militaires :

« Le moteur n'aurait pas fait explosion comme on l'a tout d'abord cru : C'est l'appareil qui aurait capoté à l'atterrissage.

L'escadrille d'avions, commandée par le capitaine Boucher, avait quitté ce matin à 5 heures, l'aérodrome de Longvicouges. Peu après, les pilotes furent surpris par un orage d'une violence telle que cinq d'entre eux crurent devoir prudemment retourner à l'aérodrome, où ils atterrirent sans incident.

Le lieutenant Adam Gironne, qui pilotait le 6e appareil, ayant comme passager son mécanicien, le sapeur Riou, décida au contraire de continuer son voyage. Quelques instants plus tard, au moment où les aviateurs évoluaient au-dessus de Saint-Seine-l'Abbaye, au lieu dit la Casquette, soit à 26 kilomètres de Dijon, l'officier comprit l'impossibilité de poursuivre son excursion, et résolut d'atterrir.

Malheureusement, le sol très accidenté à cet endroit, rendit l'atterrissage si difficile qu'à quelques mètres du terrain l'appareil capota et se brisa sur-le-champ, ensevelissant le pilote et son compagnon. L'officier et le sapeur avaient été tués sur le coup.

## ECHOS

**La leçon de politesse...**

A la Maternelle d'une localité voisine de Courbevoie, l'inspecteur est entré dans la classe enfantine. Afin de mettre à l'épreuve le sens de l'observation chez les gosses qui le regardent, il place sa serviette sous son bras, fait un signe à la jeune institutrice, sort dans la cour, revient sans la serviette et demande :

— Voyons, *mes enfants, qu'est-ce que je viens d'oublier ?*

Personne ne répond. M. l'inspecteur réitère sa question.

Tout à coup, un petit rouquin aux cheveux fous se lève et répond :

— *M'sieu, vous avez oublié de dire « pardon » en passant devant Mademoiselle !...*

# Les Fraudes Electorales de Lille

## La journée du juge

### Nous interviewons M. Billaert

On avait dit que la journée d'hier serait une journée décisive ; elle n'a présenté qu'un intérêt assez maigre. On prêtait à M. le juge d'instruction l'intention d'interroger M. Binauld, adjoint au maire, délégué aux élections, ainsi que M. Billaert, sous-chef du bureau des élections et chef du bureau électoral du « Nouveau Lille ».

M. Gobert n'a interrogé ni l'un ni l'autre de ces messieurs. Mais les événements du 10 mai ayant mis en lumière la figure jusqu'alors assez effacée de M. Billaert, nous avons demandé à celui-ci quels arguments il pouvait opposer à ses accusateurs et l'on trouvera plus loin la relation de cette curieuse interview.

**CE QUE DIT M. GOBERT**

Le juge, que la publicité donnée par les journaux à l' « affaire » du 10 mai et à ses nombreux « à côté » semble avoir quelque peu irrité, s'est montré très réservé.

Comme on lui demandait si l'interrogatoire de MM. Binauld-Billaert était imminent, il a répondu avec un ennui mal dissimulé : « Il me manque quelques documents ».

Il a immédiatement ajouté : « Ce que je puis vous affirmer, c'est que M. Charles Delesalle, maire de Lille, ne peut être rendu responsable des faits commis. La faute retombera sur quelqu'un... ».

Quel est ce quelqu'un ? Le juge s'est refusé à préciser. Mais n'avions-nous pas raison hier d'écrire qu'un « coup de théâtre » allait éclater ?

**LES « A COTE »**

M. Gobert n'est pas le seul à manifester quelque nervosité. L'énervement de l'attente a gagné tout le monde au Palais et ceux-là mêmes qui d'habitude affectent le plus aimable optimisme se laissent émouvoir par une atmosphère chargée d'inquiétude. C'est ainsi que Me Macquart, l'avocat de la partie civile dans l'affaire « Charles Delesalle », s'est plaint non sans amertume de ce que le juge se soit refusé à lui communiquer le dossier.

Hier Me Spriet a déposé au bureau de M. Delalé, juge d'instruction, une plainte contre M. Grousseau, député de la 9e circonscription de Lille, accusé de corruption électorale. Si l'on raconte que d'autres incidents se grefferont bientôt sur les incidents du 10 mai.

Gageons que MM. les juges ne chômeront pas cet été.

**NOTRE INTERVIEW AVEC LE SOUS-CHEF DU BUREAU DES ELECTIONS**

M. Billaert, sous-chef du bureau des élections, est un des principaux collaborateurs de M. Binauld. On prétend qu'en dépit des fonctions assez humbles qui lui sont confiées, il joue au bureau des élections un rôle de premier plan. On sait, d'autre part, qu'il dirige depuis plusieurs années les services électoraux du « Nouveau Lille ». Et ses adversaires insinuent que lorsqu'il franchit le seuil de la mairie, il n'abandonne pas à la porte sa défroque de chef du bureau électoral du « Nouveau Lille ».

Il est certain que M. Binauld a commis une faute extrêmement regrettable en plaçant au bureau des élections un homme qui — étant à la fois juge et partie — ne présentait pas toutes les garanties qu'on est en droit d'exiger d'un fonctionnaire municipal.

Que M. Billaert ait utilisé les éléments qu'il avait sous la main pour favoriser ses amis politiques et procurer à ceux-ci dans les luttes électorales une majorité sans gloire, c'est ce qui reste à prouver et c'est ce que le juge recherche en ce moment.

Les collectivistes ont dressé contre le sous-chef du bureau des élections un long réquisitoire. Il appartiendra à M. Gobert d'en peser les termes et d'en faire passer les arguments au crible d'une critique impartiale. Mais sans préjuger de la décision du juge, il était intéressant de recueillir les explications de l'intéressé.

Nous avons donc demandé à M. Billaert ce qu'il pensait des accusations dirigées contre lui.

Et voici sa réponse :

« — Je ne lis plus les journaux depuis huit jours.

— Diable ! Mais vous n'êtes pas sans savoir qu'on a formulé à votre endroit des griefs très précis.

— Oui... il paraît.

— On vous accuse d'avoir fabriqué des fiches et procuré des électeurs à vos amis.

— En ce moment, je sers de tête de Turc. Comment voulez-vous que je falsifie quoi que ce soit ?

Quand un électeur se présente à mon guichet pour me faire part de son changement de domicile, je suis bien forcé d'enregistrer sa déclaration. Je ne dispose d'aucun moyen de contrôle. Dites-le-vous bien. Et si le même électeur déclare qu'il exerce une profession qui n'est pas la sienne, qu'y puis-je, j'enregistre, voilà tout.

— Mais les « frères... ».

— Les « frères ! » Je me doute bien, parbleu, qu'il y en a d'inscrits sur les listes. Combien y en a-t-il ? Je l'ignore. Le moyen de les reconnaître parmi cinquante mille autres électeurs ?

— On a dit que vous aviez « déplacé » des voix en faveur de certains candidats.

— Je n'ai jamais su comment s'établissait la répartition des électeurs. Dès lors comment pourrais-je procéder à un « déplacement » dont les conséquences me seraient inconnues ?

— Et le « Nouveau Lille ? »

— Oh, c'est une autre affaire.

Le « Nouveau Lille » n'a rien à voir avec la mairie.

— Résumons-nous...

— Ce sera simple : mon poste est très ingrat. Mais je n'ai rien à me reprocher. Je ne me suis jamais écarté de la légalité ».

Ainsi s'est exprimé M. Billaert. Au juge de poursuivre et de compléter cette conversation.

**P.-T. P.**

# Dans les remparts de Lille

LA PERCÉE DU NOUVEAU BOULEVARD

(La ligne pointillée indique la limite des travaux).

## La crise ministérielle est terminée

# La composition du nouveau Cabinet

## La journée de M. Viviani

Paris, 5 juin.

La crise ministérielle a enfin reçu une solution aujourd'hui. On sait que M. Viviani avait désiré avoir la collaboration de M. Léon Bourgeois, auquel il offrait le portefeuille des Affaires étrangères. Des négociations se sont poursuivies activement hier soir et ce matin, entre M. Viviani et M. Léon Bourgeois ; mais finalement ce dernier, qui hésitait beaucoup à rentrer aux Affaires, a donné une réponse négative fondée en partie sur des raisons politiques — l'application sans restrictions de la loi de 3 ans, — en partie sur des raisons personnelles tirées de son état de santé.

Il a donc fallu au dernier moment modifier la combinaison que M. Viviani avait conçue à l'origine. Ce matin, M. Viviani a conféré au ministère de l'Instruction publique avec MM. Malvy, Messimy, Gaston Thomson et Noulens, qu'il a résolu de comprendre dans son cabinet, puis il s'est rendu chez M. Léon Bourgeois dont il n'a pu vaincre la résistance, et qui a refusé, comme nous le disons plus haut, de se charger du portefeuille des Affaires étrangères.

M. Viviani est allé plusieurs fois dans la matinée à l'Elysée pour mettre le Président de la République au courant de ses combinaisons.

Après avoir eu, au ministère de l'Instruction publique, une conférence avec MM. Clémentel et Jean Dupuy, M. Viviani s'est rendu à l'Elysée, où il est arrivé à 5 heures un quart. Il a été introduit aussitôt auprès du Président de la République. Il y est arrivé à 5 heures un quart et a pris congé du Président à 6 heures.

Il s'est directement rendu au ministère de l'intérieur, dans le cabinet de M. Malvy, avec MM. Thomson, Noulens, Messimy, Godart et Adolphe Ferry.

## Une déclaration de M. Peytral

M. Peytral a fait de son côté une courte apparition place Beauveau. A sa sortie il a déclaré aux journalistes : « J'ai décliné définitivement l'offre qui m'avait été faite. Je rendrai plus de services à la tête de la commission des finances qu'au ministère de la marine. »

Le sénateur des Bouches-du-Rhône a ajouté avec humour : « Je ne suis pas un homme à compétences universelles. Je pense que M. Viviani n'a pas renoncé à l'espoir de constituer assez promptement le cabinet. »

## Le refus de M. Combes

M. Viviani s'est rendu cet après-midi, à 3 heures, chez M. Emile Combes, et lui a demandé sa collaboration.

L'ancien président du conseil a répondu qu'obligé de conduire Mme Combes prochainement dans le Midi pour le rétablissement complet de sa santé, il ne pouvait pas accepter la proposition qui lui était faite de prendre le portefeuille de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

## La distribution des portefeuilles

La réunion qui a eu lieu au ministère de l'intérieur et à laquelle M. Viviani avait convié plusieurs de ses collègues, a duré jusqu'à 8 heures.

A ce moment, M. Viviani, qui avait fait une répartition complète des divers portefeuilles, s'est rendu à l'Elysée pour annoncer officiellement au Président de la République qu'il acceptait de former le ministère.

A ce sujet, il a fait connaître à M. Poincaré comment son cabinet serait constitué.

Il le sera de la façon suivante :

Présidence du Conseil et Affaires étrangères : **M. VIVIANI.**
Intérieur : **M. MALVY.**
Justice : **M. BIENVENU-MARTIN.**
Instruction publique : **M. René RENOULT.**
Guerre : **M. MESSIMY.**
Marine : **M. GAUTHIER.**
Travaux publics : **M. NOULENS.**
Finances : **M. Fernand DAVID.**
Colonies : **M. MILLIES-LACROIX.**
Commerce : **M. THOMSON.**
Travail : **M. GODART.**

Sous-Secrétaires d'Etat :

Affaires Etrangères : **M. Abel FERRY.**
Intérieur : **M. JACQUIER.**
Guerre : **M. MAUNOURY.**
Beaux-Arts : **M. PONSOT.**

## M. Léon Bourgeois et la question militaire

Au sujet du refus de M. Léon Bourgeois, on rappelle que celui-ci avait dit, avant-hier, à M. Viviani :

« Je suis tout disposé à accepter le portefeuille des Affaires étrangères puisque, selon vous, mon acceptation doit contribuer à diminuer les difficultés de votre mission. Oui, mais à une condition « sine qua non » : Le gouvernement considérera comme une nécessité vitale le maintien de la loi militaire et restera entièrement fidèle à son entière application.

» J'étais de cet avis fin avril de cette année, au cours de la période électorale, ainsi que M. Doumergue. La situation extérieure me confirme de plus en plus dans cette opinion et il est nécessaire de bien avertir le pays que ce serait le leurrer que de lui faire entrevoir la possibilité d'un changement dans la situation permettant de diminuer, dans un avenir même lointain, la durée du service militaire. »

## La Russie et le service de trois ans

Saint-Pétersbourg, 5 juin.

C'est avec stupéfaction qu'on a lu ici l'article récemment publié dans un journal de Paris, par le général Percin, où il était affirmé que lors du voyage que fit en Russie, en 1912, M. Poincaré, alors président du Conseil, « le tsar aurait imposé l'abrogation de la loi de 2 ans ». Je suis autorisé, après enquête aux meilleures sources, à démentir cette information pleinement fantaisiste.

*Il ne fut*, me déclare-t-on, à aucun moment question, au cours des conversations qu'eut le chef du gouvernement français avec l'empereur, de l'augmentation du service militaire en France. Cela est si vrai que, bien après le retour de M. Poincaré à Paris, le ministre de la Guerre de son Cabinet, M. Millerand, eut l'occasion de se déclarer hostile à cette augmentation. C'est seulement au début de 1913, après que furent connues les mesures prises par l'Allemagne pour accroître, dans des proportions considérables le contingent de son armée active, que le gouvernement français dut se préoccuper de ne pas laisser l'armée française dans un état d'infériorité dangereux, et reconnut, sur l'avis du Conseil supérieur de la Guerre, que seule l'élévation à trois ans du service actif pouvait assurer à la France des effectifs rapidement mobilisables lui permettant de s'opposer à une agression.

# Chambre des Députés

## LE DISCOURS de M. Deschanel

La séance est ouverte à 3 h. 15, sous la présidence de M. Deschanel.

Les députés sont assez nombreux : quatre cents environ.

On adopte le procès-verbal. Le président donne alors lecture de son discours :

Messieurs et chers collègues,

Je ne saurais attribuer, ni à ma bonne volonté, ni à mon dévouement le vote par lequel vous m'avez confié l'honneur insigne de présider à vos délibérations : J'y vois votre résolution de maintenir, hors des luttes de partis, la présidence de cette assemblée. Je suis profondément reconnaissant d'avoir réalisé, sur mon nom, un progrès dont tout le monde doit se féliciter.

**LES REFORMES A ACCOMPLIR**

Messieurs, à chaque consultation du suffrage universel, la France se prononce avec une fermeté toujours croissante pour la République, pour une République franchement démocratique et réformatrice. Son vote apparaît comme un grand effort vers la justice sociale, la justice fiscale et la justice électorale. Oui, elle entend poursuivre l'assaut que la République a si noblement livré à l'ignorance, et aux souffrances humaines. Elle entend demeurer fidèle à l'œuvre de sécularisation qui ne doit être autre chose que le *respect*, la *liberté*, le droit égal de toutes les consciences. De même que la Révolution française a fondé l'égalité civile, de même que la seconde République a fait l'égalité du droit de suffrage, la troisième République, après avoir établi l'égalité du service militaire, veut maintenant réaliser la justice dans l'impôt et il semble bien qu'il y a ici une majorité pour une *réforme* électorale ouvrant les voies à la réforme administrative et à la *réforme* judiciaire.

**LA METHODE DU TRAVAIL**

Sur les moyens d'accomplir ces réformes, il ne m'appartient pas de donner une opinion : ce n'est point là mon domaine. Le mien est assez vaste pour je veuille m'y tenir, mais ce qui m'appartient en même temps qu'à vous tous, c'est le règlement, c'est notre méthode de travail, et ici je vous demande la permission de vous soumettre quelques observations. D'abord tous ceux d'entre vous qui ont fait partie des précédentes législatures ont reconnu l'inconvénient de ce que j'appellerai les propos interrompus, de ces débats coupés, ajournés de semaine en semaine, d'où un fâcheux désordre, des discussions indéfiniment prolongées, une perte de temps considérable. Sans doute, il n'est, en ces matières, rien d'absolu, mais vous estimerez peut-être qu'il y a une mesure à observer et que ces pratiques ne doivent pas devenir la règle. Ensuite, l'usage a introduit peu à peu une procédure nouvelle : la proposition de résolution. Je sais ce qu'allèguent ses défenseurs, que si le ministre refuse de répondre, le député se trouve désarmé et, certes, nul plus que moi n'a le souci du droit des minorités ; mais d'autre part n'y a-t-il pas excès lorsqu'un député peut, à lui seul, bouleverser inopinément l'ordre du jour adopté par la Chambre et ne peut-on concilier les droits individuels avec ceux de l'assemblée ?

Enfin les dispositions principales qui concernent la discussion et le vote du budget n'ont guère changé depuis un siècle. Vous aurez à examiner si la procédure qui convenait, il y a 100 ans, à un budget d'un milliard et demi convient aujourd'hui encore à un budget de plus de 5 milliards.

**LE BUDGET**

Le budget, Messieurs, voilà notre première affaire, notre tâche essentielle. Nous astreindre à le voter chaque année en temps utile, le remettre le plus tôt possible en équilibre, en demandant à chaque contribuable de payer suivant ses ressources, puis, une fois l'équilibre rétabli, le maintenir en nous refusant à inscrire une dépense nouvelle sans avoir assuré d'abord une ressource correspondante ; en rejetant les artifices d'écriture et les expédients par lesquels on essaye de reculer les difficultés au lieu de les diminuer, on les aggrave ; exercer rigoureusement le contrôle des dépenses, faire, en un mot, une politique de sincérité budgétaire et de loyauté fiscale, seule digne de la République, voilà la discipline qu'il faut nous imposer. Si nous faisons cela, nous agirons en mandataires fidèles et nous aurons bien mérité du pays.

**LA POLITIQUE EXTERIEURE ET LES QUESTIONS COLONIALES**

Il est souhaitable, aussi, que la Chambre donne dans ses travaux une part de plus en plus large aux questions de politique extérieure, qui dominent toutes les autres, et, par exemple, vous me permettrez, au moment où je viens de voir un des plus rapides ouvrages de la colonisation humaine, d'y rendre hommage devant vous. Quand on compare, sur un même point du Maroc, la situation d'hier et celle d'aujourd'hui, hier la rapine, le spoliation, l'anarchie, aujourd'hui la route et le marché sûrs, le pont, le petit chemin de fer, en attendant le grand port qui se construit, l'école, l'hôpital, le dispensaire, le tribunal de commerce plus que doublé déjà, on ne peut que ressentir une vive gratitude pour les artisans d'une pareille transformation : soldats pacificateurs qui, à tous les degrés, avec une souplesse d'esprit égale à leur courage, s'adaptent à toutes les nécessités ; agents civils, vaillants colons. Un tel effort après tant d'autres ne fait pas seulement honneur à la France, il sert le monde. Et je suis sûr de répondre à vos sentiments unanimes en exprimant le vœu que partout où flotte le drapeau de la France, ses enfants, considérant les populations indigènes comme faisant partie de la famille française, les pénètrent de ce qu'il y a de meilleur dans notre génie national : la justice, la bonté.

Lire la suite en 2e PAGE.

## Autour de la loi de trois ans

# POUR ÊTRE

*Sous ce titre, M. Clemenceau revient à nouveau dans L'Homme Libre, sur la question des trois ans. On lira avec plaisir les lignes incisives et émouvantes qui suivent :*

Est-ce donc quand la loi, à parler vrai, n'existe pas encore, qu'on peut nous mettre en demeure de la changer, sans l'avoir mise à l'essai ? Je ne saurais l'admettre. Non que je conteste, aux partisans de la réduction du service militaire, l'intention d'obtenir, à leur manière, l'effort total de la *nation armée*, qui est dans nos desseins. J'observe simplement que la plupart de ceux qui veulent aujourd'hui réduire le temps de service sous les drapeaux, en acceptant des risques de diminution morale et de diminution militaire que je ne suis point prêt à courir, ne cachent point leur propos de nous ramener, par un prompt escalier de dégression, aux milices du soldat-citoyen.

Qu'on se garde de croire que ce mot se présente, sous ma plume, en dérision de dédain. Il résume pour moi, tout au contraire, le plus haut développement de l'homme social. Mais lorsque quarante années de République ne nous ont encore donné que de bien faibles lueurs d'éducation civique, pouvons-nous sincèrement croire que le vote d'un texte de loi va faire magiquement sortir de soi l'homme nouveau capable de réunir les devoirs de tout ordre en un harmonieux essor d'activité sociale désintéressée ?

Cet homme-là, je sais bien que nous l'avons décrété en 1871, mais je ne considère que le *domaine* civil, je ne voudrais pas soutenir que nous l'ayons réalisé. *Le citoyen se fera*, j'en ai la conviction profonde. A quel moment sera-t-il donné à nos neveux de le voir ? Je n'ai point les moyens de préciser. Il faudra du temps, sans aucun doute, beaucoup de temps, avec une puissante tension de conscience en vue d'arriver au plein gouvernement de soi-même, pour qu'une notable majorité de Français puissent, non pas seulement se parer de verbalisme, comme aujourd'hui, mais encore justifier pleinement leurs prétentions à l'heureuse noblesse du plus beau titre. Ceci, sans déprécier en rien les hautes qualités de notre peuple, dont je suis le très vif admirateur.

Pour ce qui est de notre armature civique, nous pouvons attendre (au prix de nombreux risques) qu'elle nous soit donnée tant par l'éducation progressive que par la quotidienne pratique des libertés communes. Quant à la suréducation militaire indiquée que suppose le système des milices, si l'on veut affronter avec des miliciens les *solides formations de cœur et de corps* qui constituent l'armée allemande, nous sommes requis d'y apporter une telle suite de volontés, à leur maximum d'énergie, que je n'en puis attendre le spectacle avant que les questions qui décideront du sort de l'Europe aient été résolues par l'argument souverain du fer. Il ne s'agit donc pas de délibérer sur ce que peut ou doit être une armée de démocratie. Le problème que la destinée nous impose est tout simplement de savoir si nous serons en mesure d'affronter, à tous *moments*, la lutte à laquelle la croissance continue des armements peut nous condamner du jour au lendemain.

On voit ainsi qu'il nous est loisible de discourir tout à notre aise sur les mérites comparatifs du service de trois ou de deux ans, mais qu'il n'y a là qu'un pur débat d'académie aussi longtemps qu'aucun autre système que la loi de trois ans ne nous apporte des effectifs suffisants et suffisamment instruits pour résister efficacement, dès la première heure, au choc de l'ennemi. *L'alternative, en fait*, est moins entre les deux ans et les trois qu'entre la loi de trois ans et la loi des milices où veulent nous conduire ceux qui commencent par réclamer une *première réduction du service militaire*. J'ai dit sur quelles raisons j'avais fondé mon choix.

On nous réplique que ce choix nous condamne au malheur d'une majorité de droite si nous n'acceptons pas de faire au monstre du parlementarisme le sacrifice que réclame des faibles cœurs la politique du moindre effort. J'ai déjà dit que, dans une question de défense nationale, on ne peut pas plus exclure le concours de tout Français que l'enrôlement sous le commun drapeau. Mais je suis bien loin de contester les affreuses conséquences d'une telle situation pour le parti républicain, s'il se rangeait, en majorité, parmi ceux qui, pour résister à une puissance d'agression déjà formidablement supérieure à notre force de défense, envisagent, d'abord, un allègement de quelques mois de service à gagner. S'il est vrai que le parti républicain en soit arrivé là, qu'il ait le courage de le dire. Les conséquences, pour lui-même et pour notre pays, ne s'ensuivront que trop cruellement.

Quand la France s'est confiée à nous, Napoléon III avait capitulé à Sedan. Gambetta, glorifié par la seconde guerre — militairement inutile, mais moralement nécessaire — aurait été rejeté, comme Français indigne, s'il ne s'était audacieusement élevé à la hauteur du devoir. Il osa, et consacra, une fois de plus, les républicains comme un parti de patriotique fierté. Qui veut la fin ne peut pas se dérober aux moyens. Il faut choisir.

On ne peut pas délibérer toujours à la manière de Byzance, sur des modes d'action à remettre indéfiniment sur le chantier, dans l'espérance que demain sera plus beau qu'aujourd'hui. Agir, et non phraser. Ouvrez les yeux, parleurs, et tâchez de savoir de vos propres voisins autre chose que ce que vous en apporte la suggestif silence des « pacificateurs » bernois. Regardez l'Europe dont les peuples, sous la main de leurs gouvernants, s'apprêtent fiévreusement à des œuvres de destruction en masse sous la menace desquelles la fatalité nous fait vivre. Songez à ceux qui seront à nos côtés quand viendra le jour effroyable, et n'oubliez pas que nous leur devons le bon exemple. Et puis regardez-nous, regardez le peuple français, après une longue et belle histoire dont il commence à porter loyalement le fardeau. Observez-le.